

Réf: Dossier 210405

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE KERANA » en abrégé « SCI. KERANA »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
DJOROBITE 1, A 150 METRES DE LA CIE DE DJOROBITE, Lot
538, Ilot 63

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 01 Avr 2023 reçus par Me ASSIE JOACHIM GNABELY, NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 19 Avr 2023, il a été constitué une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

KERANA » en abrégé « SCI. KERANA »

Objet : L'ACHAT, LA REHABILITATION, LA GESTION ET LA
VENTE DE BIENS IMMOBILIERS.

Et généralement toutes opérations mobilières ou immobilières qui pourraient se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à tous autres objets similaires ou connexes, pourvu qu'elles n'enlèvent en rien le caractère civil de la Société.

En outre, la Société peut également participer par tous moyens, directement ou indirectement, dans

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
DJOROBITE 1, A 150 METRES DE LA CIE DE DJOROBITE, Lot
538, Ilot 63

Dirigeant(s) M KABA MOHAMED BABA (ADMINISTRATEUR)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B42-00056 du 10/05/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°35365/GTCA/RC/2023 du 10/05/2023

